



Préavis réduit cause précarité

Par **Lilie_**, le **02/06/2008** à **12:44**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de réduire mon préavis de location à 1 mois du fait de la baisse de mes revenus. En effet :

- mon cdd a pris fin en octobre dernier, je n'ai aucun revenu depuis cette date
- mes APL ont été réduites au tiers du montant initial (90€ au lieu d'environ 360€)
- mon mari ne touche que 1100€ mensuels (il ne figure pas sur le bail car nous n'étions pas mariés lorsque je suis entrée dans le logement)
- je suis maman d'un petit garçon âgé de 6 ans.
- notre loyer dépasse les 500€/mois
- j'attends un heureux événement pour novembre prochain.

Sachant que le loyer ne doit pas dépasser le tiers des revenus, puis-je faire valoir la précarité de ma situation afin de quitter le logement plus rapidement?

J'espère que ma question est claire et que je vous ai fourni suffisamment d'informations afin que vous puissiez me répondre rapidement.

Je vous remercie par avance.